



Engagements non respectés d'une école de danse

Par **Ana33**, le **18/01/2024** à **01:13**

Bonjour ,

Je me suis inscrite dans une association pour prendre des cours de danse afro .
Le directeur après un cours d'essai à exiger un paiement de 290 euros en 3 chèques comme frais d'inscription. Sauf que problème, le directeur n'a pas fait de portes ouvertes, aucune communication, conséquence nous nous sommes retrouvés à être seulement 3 élèves inscrites .

Par conséquent, ce faible effectif ne permet pas de répondre aux conditions d'un cours collectif. Pas d'énergie de groupe , pas d'impulsion. Quand deux personnes sont absentes je ne peux pas bénéficier de mon cours et pas de rattrapage proposé. Pas de possibilité de faire un spectacle de fin d'année à 3 d'autant que les deux autres personnes ne le souhaitent pas contrairement à moi . De plus , le professeur n'est pas pédagogue et à annuler un cour qui n'a jamais été rattrapé. En conclusion, nous avons tous les 3 demandé au directeur de ne pas prélevé le dernier chèque car nous souhaitions arrêter pour les raisons évoquées. Car lors de l'inscription, il nous avait dit que pour le moment il n'y avait pas beaucoup d'élèves que l'effectif aurait augmenté et que si ce n'était pas le cas nous aurions pu arrêter et être remboursé exceptionnellement aux vues des conditions.

En réalité , 3 mois plus tard il a prélevé tous nos chèques et ne veux pas nous rembourser que puis je faire ? Merci

Par **Marck.ESP**, le **18/01/2024** à **09:49**

Bonjour

Peut-être encore une activité lucrative déguisée en association.

Je vous invite à tenter votre chance en vous informant auprès de la DGCCRF.

Par **Pierrepauljean**, le **18/01/2024** à **10:19**

bonjour

avez vous pris connaissance des statuts de cette association ?

que dit le contrat que vous avez signé ou le bulletin d'adhésion?